



- Interview de Bruno Lachesnaie, directeur de l'action sanitaire et sociale et des services aux personnes à la CCMSA.
- L'essor des micro-crèches: petit tour dans les Bouches-du-Rhône où quatre projets sont lancés; reportage dans le Finistère à Daoulas.
- Reportage dans un jardin d'éveil dans le Tarn-et-Garonne.
- Réflexion dans l'Ain autour des regroupements d'assistantes maternelles.
- Zoom sur des initiatives locales: haltes-garderies itinérantes en Franche-Comté; journées «Petite enfance» dans les Vosges; crèche d'entreprise en Ile-de-France.

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Des solutions pour le monde rural

Les problèmes d'accueil des enfants ne touchent pas que les citadins. Aujourd'hui, les jeunes familles qui s'installent ou veulent rester à la campagne ont les mêmes besoins que celles des villes. Et elles souhaitent avoir le choix entre le recours à une assistante maternelle ou une garde à domicile, ou à une structure d'accueil collectif. Or celles-ci sont trop peu nombreuses et parfois inadaptées au milieu rural. Des solutions innovantes sont donc recherchées comme les micro-crèches, les regroupements d'assistantes maternelles, les jardins d'éveil, les haltes-garderies itinérantes... Toutes sortes d'initiatives soutenues par la Cnaf, la MSA et d'autres partenaires voient le jour. Panorama de l'offre.

*Une charge
financière
élevée pour
les communes*



« Une offre globale déficitaire et déséquilibrée »

Interview



Bruno Lachesnaie,
directeur de l'action
sanitaire et sociale
et des services
aux personnes
à la CCMSA.

Quelle est la situation des territoires ruraux en matière d'offre d'accueil de la petite enfance ?

Bruno Lachesnaie : Le milieu rural est moins bien doté que le milieu urbain, péri-urbain ou semi-urbain. Dans beaucoup de départements, le taux d'équipement est inférieur à 40 places pour 100 enfants de moins de 3 ans alors que la moyenne nationale est de 50 places. Cette offre est non seulement globalement déficitaire, mais également déséquilibrée. Elle est en effet constituée à 87 % par des assistantes maternelles et à 13 % par des structures d'accueil collectif.

Au niveau national, ces taux s'établissent respectivement à 63 % et 27 %. Les familles en milieu rural n'ont donc qu'une liberté restreinte dans le choix du mode d'accueil de leur enfant, les assistantes maternelles constituant le premier et souvent le seul mode d'accueil auquel elles peuvent recourir.

Comment la MSA peut-elle contribuer au développement de l'offre ?

B.L. : La Cnaf et la MSA mènent ensemble une politique volontariste pour que les politiques publiques impulsées par le gouvernement pour développer l'offre d'accueil de la petite enfance trouvent leur plein effet en milieu rural. La MSA finance la PSU (présentation de service unique) versée aux crèches qui reçoivent des enfants relevant du régime agricole, et participe depuis 2003 avec la Cnaf aux contrats enfance jeunesse dont l'objectif est d'aider les communes à développer une politique en faveur de l'accueil d'enfants.

Actuellement, 1.700 contrats enfance jeunesse sont en cours, dont 1.100 portent sur le volet enfance. 2.200 structures d'accueil collectif sont accompagnées dans ce cadre par la MSA. Celle-ci apporte un finan-

cement complémentaire à celui de la Caf en rapport avec le nombre de ressortissants du régime agricole concernés. Cette contribution est importante puisqu'elle est comprise dans une fourchette de 8 à 10 % de ce qu'apporte cette dernière. La MSA couvre actuellement l'accueil d'un enfant sur deux de moins de 3 ans relevant du régime agricole dont 2/3 en accueil familial et 1/3 en accueil collectif. Cette répartition entre les modes d'accueil est plus conforme à la moyenne nationale. Elle est le fruit de la politique volontariste menée par la MSA pour rééquilibrer l'offre d'accueil en milieu rural en soutenant davantage l'accueil collectif.

Pourquoi la MSA soutient-elle plus particulièrement la mise en place de structures d'accueil collectif ?

B.L. : Ce développement représente à nos yeux deux enjeux pour le milieu rural. Un enjeu d'attractivité tout d'abord, car les familles désireuses de s'implanter sur un territoire rural ne franchiront pas le pas s'il leur est proposé comme seule alternative d'accueil de leur jeune enfant la solution de l'assistante maternelle. Le choix entre un accueil familial ou un accueil collectif est très important pour attirer les familles et les stabiliser. Ensuite, on oublie trop souvent de considérer le second enjeu qui est d'ordre éducatif. Les structures collectives, au-delà de leur seule fonction de « garde », participent par le contenu éducatif qui y est développé à l'éveil et à la socialisation de l'enfant.

C'est un enjeu tout à fait important pour le milieu rural. Elles constituent également des lieux de rencontres entre les parents et les professionnels de la petite enfance, d'échanges entre les familles installées de fraîche ou de longue date, des espaces de socialisation et d'écoute qui peuvent servir, par exemple, de supports à la diffusion de messages de prévention santé ou d'aide à la parentalité.

lement librée »



Les élus locaux partagent-ils cette orientation ?

B.L. : Créer des structures d'accueil pour la petite enfance représente une charge financière importante pour les communes. Pour beaucoup d'entre elles, la seule façon de passer à l'action repose sur une mutualisation de leurs moyens. C'est une tendance que l'on observe de plus en plus. Près d'un contrat enfance jeunesse sur deux signé par la MSA l'est avec des structures intercommunales. C'est un mouvement très positif qui participe également à la pérennité des structures dans les territoires. Les élus locaux marquent également un réel intérêt pour mettre en place des solutions innovantes, telles les micro-crèches. C'est une formule qui présente à leurs yeux de nombreux atouts. Elle est d'une taille de bon niveau pour le milieu rural, elle permet une certaine souplesse dans l'organisation et l'encadrement tout en ne sacrifiant pas à la qualité de l'accueil, elle ne nécessite pas forcément la construction de locaux, de simples aménagements dans des locaux existants pour sécuriser l'accueil des enfants peuvent suffire. Pour autant, dans le contexte actuel

État des lieux dans les départements ruraux

Parmi les quinze départements où plus de 50% de la population vit en zone à dominante rurale (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Cantal, Creuse, Dordogne, Gers, Indre, Landes, Haute-Loire, Lot, Lozère, Meuse, Orne, Vendée, Vosges), cinq (Gers, Landes, Lot, Meuse, Orne) présentent un taux d'équipement faible (entre 39 et 48 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) et cinq autres (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Creuse, Dordogne et Lozère), un taux très faible (moins de 39 places pour 100 enfants), est-il indiqué dans le rapport au Sénat sur l'accueil du jeune enfant en milieu rural, fait au nom de la commission des Affaires sociales par Jean-Marc Juilhard. Le déficit accentué de places d'accueil touche donc un tiers des départements les plus ruraux, contre seulement un quart de la totalité des départements. À noter toutefois que trois d'entre eux – la Haute-Loire, l'Indre et la Vendée – figurent, eux, parmi les départements les mieux dotés en structures d'accueil de jeunes enfants. Le Cantal et les Vosges se situent dans une moyenne favorable avec 48 à 57 places d'accueil pour 100 enfants. Autres constats concernant les départements les plus ruraux : dans 60% d'entre eux, le nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles pour 100 enfants est supérieur à la moyenne nationale. 80% présentent un taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans supérieur à la moyenne nationale et 14 sur 15 connaissent un taux d'activité des femmes supérieur ou égal à la moyenne nationale.





➔ relatif aux recettes des collectivités locales, dans le cadre notamment de la suppression de la taxe professionnelle, on peut craindre que ce mouvement de rééquilibrage de l'offre d'accueil en milieu rural, qui n'est pas encore arrivé à son terme mais qui était enclenché, ne s'interrompe.

Le gouvernement impulse également des formules d'accueil tels les regroupements d'assistantes maternelles ou les jardins d'éveil. Quel est le regard de la MSA sur ces expérimentations?

B.L. : La MSA est un des promoteurs du concept des micro-crèches. Elle continuera de porter prioritairement son effort sur leur développement en milieu rural. Nous accompagnerons bien entendu en parallèle les nouveaux dispositifs impulsés par le gouvernement bien que ceux-ci suscitent à nos yeux certaines réserves. En ce qui concerne les regroupements d'assistantes maternelles, il est certain que ce dispositif intéresse dans un premier temps les élus locaux en raison du faible investissement qu'il représente. Il s'agit simplement pour les communes de mettre éventuellement un local à disposition des assistantes maternelles. Pour autant,

Zoom sur

Les différents modes d'accueil

Les assistantes maternelles :

ce sont des professionnelles qui peuvent accueillir à leur domicile et de façon non permanente un maximum de 4 enfants simultanément, sous réserve d'un agrément délivré par le président du Conseil général pour une durée de 5 ans. Une formation obligatoire de 120 heures, dont 60 heures avant l'accueil d'enfants, est organisée et financée par le département.

Les regroupements d'assistantes maternelles :

quatre assistantes au maximum peuvent se regrouper pour accueillir des enfants de 0 à 6 ans dans un local tiers en dehors de leur domicile garantissant la sécurité et la santé des enfants. Cette possibilité instituée par la loi de financement de la Sécurité sociale 2009 nécessite la signature d'une convention avec la MSA, la Caf et le Conseil général. Ces structures sont à distinguer des **relais**

nous considérons que c'est un dispositif qui comporte à terme de nombreux éléments de fragilité dans son fonctionnement. Celui-ci peut être gravement affecté par une détérioration des relations entre les acteurs de la structure. La forme juridique du dispositif, qui n'est rien d'autre qu'un collectif de contrats de gré à gré passés entre des parents et une des assistantes maternelles, peut également poser des problèmes en cas d'appel à responsabilités de l'une d'entre elles qui n'aurait pas la garde de l'enfant mais qui s'en occuperait ponctuellement. Il en est de même sur les questions de planning, de remplacement, d'attitudes éducatives etc.

Quant aux jardins d'éveil – qui sont la traduction d'expérimentations menées depuis plusieurs années avec les jardins d'enfants et les classes passerelles –, notre interrogation porte sur la faisabilité de la mise en place de ce type de structure en milieu rural. Pour être constituée, une telle structure doit en effet réunir un minimum de 24 enfants ou 12 par dérogation si le jardin d'éveil est adossé à une autre structure type micro-crèche. Il nous paraît difficile de constituer en milieu rural des entités aussi importantes d'enfants de la même

classe d'âge et vivant sur le même territoire, condition nécessaire si l'on ne veut pas imposer aux parents des temps de déplacement trop importants.

Quels sont les projets en ce qui concerne les micro-crèches ?

B.L. : Nous envisageons de mettre en place avec les partenaires qui sont les nôtres le principe d'une évaluation du dispositif pour l'améliorer par la suite. Nous pensons ainsi à une mise en réseau des micro-crèches. Cette formule permettrait de consolider ces petites structures par une mutualisation des moyens en matière de référent technique, de formation du personnel, de gestion des contrats de travail, de versement de la PSU... L'évaluation pourra porter également sur les collaborations à organiser avec d'autres modes de garde, telles les assistantes maternelles ou les gardes à domicile pour assurer une plus large couverture des besoins des familles, notamment en cas d'horaires atypiques et pour soutenir les salariés qui font de la garde à domicile et qui ne sont pas accompagnés aujourd'hui. ■

Propos recueillis par Nicole Nolfo

pour les enfants de 0 à 6 ans

assistantes maternelles qui sont des lieux d'information, d'animation et de rencontre entre assistantes maternelles, parents et enfants.

Les crèches collectives : elles proposent un accueil collectif de type régulier et s'adresse à des enfants de moins de 3 ans. Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée.

Les micro-crèches : instituées par un décret de février 2007 à titre expérimental, elles peuvent accueillir au maximum simultanément 9 enfants âgés de moins de 6 ans, dans des locaux adaptés dont l'accueil est assuré par un à trois professionnels et dont le suivi technique est assuré par un référent qualifié désigné par le gestionnaire.

Les crèches familiales : appelées également « services d'accueil

familial » elles emploient des assistantes maternelles agréées, qui accueillent les enfants à leur domicile. Une à deux fois par semaine les assistantes maternelles se retrouvent dans les locaux de la crèche familiale pour permettre aux enfants de profiter d'équipements communs et de commencer la socialisation. La crèche est placée sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance.

Les haltes-garderies : elles proposent sous la direction d'une puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État un accueil collectif occasionnel ou ponctuel généralement de courte durée, et s'adresse à des enfants de moins de 6 ans.

Le multi-accueil : il combine l'accueil régulier et occasionnel – crèche et halte-garderie – pour des enfants

de moins de 4 ans, voire de moins de 6 ans. Sa souplesse de fonctionnement permet de répondre à des besoins d'accueil diversifiés : temps complet, temps partiel, accueil à la journée, à la demi-journée...

Les jardins d'enfants : ils proposent sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants des activités d'éveil. Ouverts aux enfants de 2 à 6 ans, ils offrent un accueil régulier avec une amplitude d'ouverture correspondant aux horaires pratiqués par l'école ou à ceux d'une crèche collective.

Les jardins d'éveil : lancés à titre expérimental ; ces structures intermédiaires entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle et l'école maternelle sont dédiées aux enfants de 2 à 3 ans. Elles doivent pour fonctionner accueillir 24 enfants dont l'encadrement est assuré par un personnel diplômé en petite enfance.



Du sur mesure pour

Une réponse adaptée aux besoins particuliers de chaque territoire, ce n'est pas du blabla ! Ça se passe notamment dans les Bouches-du-Rhône, où la MSA Provence-Azur est partenaire dans la création de quatre micro-crèches. **Zoom sur ces lieux d'accueil « nouvelle génération ».**

On recommande souvent aux enfants de manger de la verdure. Or pour que nos bambins puissent se nourrir de fruits et de légumes, il faut offrir aux producteurs et aux salariés de la filière des solutions adaptées à leurs besoins pour la garde de leur propre progéniture. Les Bouches-du-Rhône sont le premier département français pour la production de tomates, de salades, de courgettes, de pommes, de pêches et de poires, mais aussi de potirons et de citrouilles, ou de bettes et d'olives, entre autres⁽¹⁾. L'agriculture dépar-

tementale, dont la production maraîchère représente 80 %, compte près de 5.000 exploitations et quelque 20.000 salariés⁽²⁾. En matière d'accueil de la petite enfance, les 350 structures collectives, familiales ou parentales concentrées à 40% sur la seule commune de Marseille ne suffisent pas à couvrir l'ensemble du territoire.

Selon les besoins

Pour y remédier, la MSA Provence-Azur s'est engagée aux côtés d'autres partenaires dans quatre projets expérimentaux de micro-crèches.

« Un dispositif particulièrement adapté aux territoires ruraux, signale Morgane Coinde, sous-directrice en charge de l'action sociale et des prestations familiales, puisqu'il permet aux petites communes qui n'ont pas les moyens ni les besoins de créer de grandes structures de se doter de petites structures d'accueil collectives. »

À Miramas, ville de 25.000 habitants située au nord de l'Étang de Berre, deux micro-crèches dans des quartiers classés en « zone urbaine sensible » ; à Orgon, commune rurale des Petites Alpilles située au centre d'un territoire agricole majeur ; et aux Saintes-Maries-de-la-Mer, deuxième commune de France métropolitaine pour sa superficie, isolée au cœur de la plaine de la Camargue. Aux côtés

de ses partenaires institutionnels que sont la Caf et le service de la PMI (Protection maternelle et infantile) du Conseil général, la MSA des Bouches-du-Rhône dispose d'une bonne



les « papotis »*

expertise en matière de développement social local. Première à monter au filet sur les projets de micro-crèches présentés, elle a par ailleurs utilisé les compétences internes du réseau MSA pour engager les démarches. « En 2008, indique Morgane Coinde, on s'est appuyé sur nos collègues des Alpes-de-Haute-Provence qui travaillaient sur un projet d'ouverture de micro-crèche. Ils nous ont fourni tous les documents supports. »

De plus, dans le cadre de l'appel à projets de la CCMSA (Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole), la MSA des Bouches-du-Rhône surfait sur les 2^e et 3^e vagues du dispositif national. Un atout supplémentaire qui prend la forme d'un financement exceptionnel. Vingt mille euros par projet répondant à divers critères de sélection, qui viennent s'ajouter aux financements classiques dédiés aux structures d'accueil des jeunes enfants. « Ce qui nous a permis d'avancer encore plus vite, précise Morgane Coinde, car nous étions soumis à une date butoir. »

De concert...

Forte de cette assise institutionnelle, la MSA a su se positionner auprès de ses différents partenaires associatifs. Avec l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) sur Miramas; avec l'association Papoti créée tout spécialement aux Saintes-Maries-de-la-Mer; et avec la fédération départementale Familles rurales, qui a rejoint le régime social agricole de la MSA cette année, sur Orgon. « Nous avançons tous de concert », souligne Morgane Coinde. Le souci majeur étant de répondre au diagnostic des besoins en fonction des spécificités des territoires. « Notre implication prend diverses formes car l'idée est d'aller à la rencontre de la population rurale en s'adaptant localement », confirme Karine Sebastiani, chargée d'études au service de l'action sociale. Une politique à la carte, en somme (lire ci-contre). ■

Franck Rozé

(*) « Papoti » signifie « enfant joufflu » en provençal.
(1) Agreste PACA – Etude n°34 – Juin 2008.
(2) Rapport d'activité 2008 de la MSA des Bouches-de-Rhône.

Des micro-crèches qui accrochent l'attention

■ **Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, la carte des saisons.** L'activité locale se caractérise par sa saisonnalité. Par ailleurs, il est fréquent que les exploitations agricoles pratiquent une activité touristique parallèle (chambres d'hôtes, camping à la ferme). Cela se traduit par des besoins atypiques : d'avril à septembre, un travail accru les samedis et dimanches matins, et pendant les vacances de Pâques et d'été, ainsi que des horaires tardifs. La micro-crèche, située au cœur du village dans un souci de proximité, aura donc des plages d'ouverture adaptées.

En dépit de l'existant, 131 familles sont sur liste d'attente. Outre une réponse aux besoins de garde collective d'enfants pour les familles modestes (dont des salariés agricoles), les deux micro-crèches comportent une dimension « insertion », puisqu'elles sont censées fournir des solutions en termes de flexibilité d'horaires et de proximité aux personnes souhaitant reprendre une activité ou suivre une formation qualifiante. De plus, les deux structures offriront la possibilité d'un retour à l'emploi sur des métiers

de la petite enfance, en proposant en leur sein qualifications, expérience et savoir-faire.

■ **À Orgon, première structure d'accueil collective.** Sur cette commune de quelque 3.000 habitants, la MSA des Bouches-du-Rhône compte 156 allocataires, dont 88 % de salariés. Orgon ne dispose d'aucune structure d'accueil pour la petite enfance.

Ce sont les communes limitrophes, qui ne suffisent déjà pas à accueillir tous leurs propres ressortissants, qui comblent cette lacune. Le projet de micro-crèche s'inscrit dans le cadre d'une politique petite enfance développée par la municipalité : un pôle doit être créé, regroupant plusieurs services (micro-crèche, relais assistante maternelle, consultations de PMI).



Morgane Coinde (au premier plan), sous-directrice à la MSA Provence-Azur, et Karine Sebastiani, chargée d'études au service de l'action sociale.

■ **À Miramas, un volet insertion.** La population agricole de Miramas est composée à 95 % de salariés. Pour la plupart, ils sont employés dans les exploitations maraîchères autour de l'Étang de Berre. La population de la commune se caractérise par ses faibles revenus, et les deux micro-crèches seront implantées dans les quartiers de la Maille 2 et de Carraire situés en ZUS.



Les **micro-crèches** ont le vent **en poupe**

Dans le cadre de plusieurs appels à projets successifs, la MSA a accompagné leur expérimentation depuis plus de deux ans. Premier bilan avant une évaluation nationale l'année prochaine.

Encouragées par les pouvoirs publics (décret du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil de la petite enfance), ces petites structures expérimentales présentent des spécificités qui suscitent un intérêt croissant des collectivités locales, des réseaux associatifs (parents notamment). En témoigne le nombre de projets qui ne cessent de fleurir un peu partout. La micro-crèche, de par son concept novateur, apporte en effet une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles des territoires ruraux en matière de structures d'accueil collectif des jeunes enfants, souvent déficitaires.

Devant la forte mobilisation des MSA et de leurs partenaires sur les deux premières vagues de l'appel à projets MSA « expérimentation micro-crèches » (à partir de juillet 2007), une

troisième vague a été lancée (période d'avril à fin juillet 2009) pour consolider l'expérience et la compétence déjà acquises et conforter le bilan de l'expérimentation sur un nombre plus élevé de structures. Objectif : identifier des projets innovants ou suffisamment aboutis pour garantir l'ouverture des micro-crèches concernées d'ici à la fin mars 2010. Ainsi, ces structures (une centaine) pourront participer à une évaluation et contribuer au bilan de l'expérimentation qui concernera les 3 vagues successives.

Pour assurer la pérennité des structures

Cette évaluation nationale – à la fois qualitative et quantitative – portera à la fois sur des micro-crèches en milieu rural et en zone péri-urbaine ou urbaine. Elle sera menée en partenariat avec la Cnaf et prendra en compte les avis des familles, des collectivités locales et des gestionnaires. Elle permettra entre autres de déterminer où se situent les marges des projets (au niveau de la gestion, de l'enrichissement de leur caractère social, éducatif, par exemple), de garantir l'accessibilité à toutes les familles, et d'assurer la pérennité

des structures. En attendant, un certain nombre de constats peuvent d'ores et déjà être pointés à partir des montages en cours ou finalisés. La structure séduit tout d'abord par sa petite taille (accueil maximum de neuf enfants), qui semble particulièrement adaptée aux attentes des parents (aussi bien en zone rurale que dans les quartiers urbains) et aux moyens des communes rurales (investissements moins élevés, délais d'ouverture plus rapides, etc.). Le caractère expérimental du dispositif, propice aux innovations, a un effet mobilisateur, qui explique pour partie le succès rencontré. À condition évidemment que le diagnostic des besoins soit réalisé de façon rigoureuse et associée en amont les familles et les acteurs locaux. Un préalable indispensable qui permet de coller aux réalités du terrain et fait toute l'originalité du dispositif. Autre élément mis en exergue : la qualité. Si l'ouverture des micro-

crèches est subordonnée à une autorisation du conseil général après avis des services de protection maternelle et infantile (PMI), celles-ci bénéficient cependant de conditions dérogatoires en ce qui concerne notamment la fonction de direction et les modalités d'encadrement des enfants, et d'une relative souplesse de fonctionnement (en particulier pour les horaires d'ouverture). Une spécificité qui ne nuit en aucune façon à la qualité de l'accueil. Les locaux sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants en respectant les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant un jeune public.

Enfin on notera aussi la nécessité d'une vigilance accrue sur la question de la viabilité économique de la structure (surtout en phase de démarrage) croisée avec l'accessibilité des familles. ■

Chantal Guennec

■ **135 micro-crèches** étaient ouvertes (milieu urbain et milieu rural confondus) en octobre 2009, et 300 ouvertures sont prévues d'ici à 2012 (selon la Cnaf).

■ Sur les territoires ruraux, parmi les **98 projets** soutenus et accompagnés par les MSA avec les Caf et les services de la PMI des conseils généraux, **38 micro-crèches** ont aujourd'hui ouvert leurs portes (novembre 2009).

■ **19% des micro-crèches** ouvertes à ce jour sont implantées en zone de revitalisation rurale (ZRR), contre **4% des crèches** classiques (enquête Cnaf).

en chiffres

Bienvenue à Dip Ha Doup

« **B**onjour, soyez les bienvenus... » Une jeune femme blonde souriante, un bambin dans les bras, nous accueille dans les lieux. Couleurs vives et joyeuses choisies en harmonie pour les murs et le mobilier, tapis au sol, ambiance feutrée... la pièce principale ou pièce de vie ressemble à un nid douillet, pas trop grand, juste ce qu'il faut pour que les enfants se sentent comme à la maison. En cette fin d'après-midi tout semble calme. En attendant l'arrivée de parents, dans deux petites chambres annexes, quelques enfants dorment encore...

« À la mi-journée, c'est différent, fait remarquer Ludivine, auxiliaire de puériculture, l'animation bat son plein, au milieu des rires, des babillages, des gazouillements, des rires... et des pleurs aussi, entre les jeux, les activités d'éveil et les repas. » Située au centre bourg de Daoulas, la micro-crèche – elle vient d'être baptisée « Dip Ha Doup »,

du nom d'une comptine bretonne – est ouverte depuis le mois d'août. Après six mois de fonctionnement, le taux de remplissage est de 84 %, « ce qui est exceptionnel en phase de démarrage pour une telle structure expérimentale », explique le

maire de la commune, Jean-Claude Le Tyrant, qui revient sur l'origine et les caractéristiques du projet. « Il s'agit d'une micro-crèche intercommunale, et c'est ce qui fait son originalité. »

Il faut dire que fonctionner en intercommunalité est quasiment historique sur le secteur puisque, sur les 22 communes de la

communauté de communes du Pays de Daoulas-Landerneau, 8 (dont Daoulas, chef-lieu de canton) ont l'habitude depuis 1995 de travailler sous le nom de « Pays de Daoulas » sur des projets communs de proximité⁽¹⁾. Au cœur des préoccupations : la qualité d'accueil et de vie des

La première micro-crèche du Finistère vient d'ouvrir ses portes à Daoulas. Un projet qui fonctionne en intercommunalité et qui connaît un vif succès.



Céline Kuhn, animatrice CAP petite enfance, et Ludivine Viaene, auxiliaire de puériculture.

(1) Hors compétence de la communauté de communes qui est l'intercommunalité officielle. ➔



© Chantal Guennec

De gauche à droite, Jean-Claude Jézéquel, administrateur à la MSA du Finistère, Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas, et Joël Anglars, conseiller délégué à la mise en place de la micro-crèche.



© Chantal Guennec

À gauche, Jean-Yves Seité, assistant social à la MSA du Finistère, qui a travaillé au montage du projet avec Joël Anglars.

➔ enfants et des adolescents sur les communes concernées. « Des contrats enfance-jeunesse signés avec la Caf⁽²⁾ (le dernier date de 2007) ont permis notamment la création d'un relais parents assistantes maternelles, d'une structure multi-accueil – halte-garderie à Dirinon. Mais pour répondre aux attentes d'un nombre croissant de jeunes familles confrontées sur le secteur à une insuffisance des moyens de garde des jeunes enfants, à une baisse constante du nombre d'assistantes maternelles, vieillissantes, il fallait aller plus loin. La formule micro-crèche est apparue comme une des solutions. » 7 communes sur 8 (Daoulas, Dirinon, L'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain) ont adhéré au montage d'un projet. « Au départ, le choix d'une implantation à Daoulas a un peu tirillé, mais sa position géographique, centrale, a joué en sa faveur, d'autant que la commune disposait des locaux. »

« Une réponse adaptée aux attentes des jeunes familles, nombreuses sur le secteur

Étape par étape

Tout alors s'est enchaîné très vite, sous la houlette de Joël Anglars, conseiller délégué à la mise en place de la micro-crèche. Salarié agricole dans une entreprise d'horticulture agricole, il n'a hésité à s'engager à fond pour suivre et coordonner étape par étape le montage, épaulé par Jean-Yves Seité, assistant social à la MSA du Finistère. « La réflexion engagée par les communes du pays de Daoulas coïncidait avec l'appel à projets MSA "expérimentation micro-crèches",

(2) La MSA étant co-signataire.

indique celui-ci. La MSA leur a donc apporté son expertise. » « La subvention de la MSA, avec celles de la Caf et du Conseil général, ont permis de réaliser en partie les travaux, d'acheter le mobilier. »

Locaux aménagés

Dans la maison (l'ancienne école de garçons) qui hébergeait un cyberspace (aujourd'hui transféré), la micro-crèche occupe 2 niveaux entièrement aménagés et répondant à des normes de sécurité strictes. Elle peut accueillir 9 enfants simultanément, âgés de 10 semaines à 3 ans, à condition qu'ils résident dans l'une des 7 communes participantes au projet. La répartition des places par commune a été faite le plus équitablement possible en fonction de la population (1 place par commune, 2 pour Daoulas, ainsi que pour Loperhet). Les bambins sont encadrés par 4 personnes. La référente technique responsable de la structure, Isabelle Soullars Leduc, ancienne animatrice au Ram, où elle a conservé une activité, partage son temps entre l'accueil des enfants à la micro-crèche et le travail administratif. Outre une auxiliaire de puériculture, deux animatrices CAP petite enfance complètent l'équipe. À la micro-crèche, c'est l'heure de la sortie, la dernière maman vient de récupérer son bébé. Il est 18 h 30. Demain elle rouvrira à 7 h 30.

Chantal Guennec



Les jardins d'éveil ont éclos cet été, et l'un d'eux a pris racine à Caussade, dans le Tarn-et-Garonne, pour le bonheur des enfants de deux à trois ans.
Reportage.

Un jardin qui fera des petits

Madame la ministre, un jardin d'éveil vient d'ouvrir ! Et ils l'ont appelé « le Jardin des pitchouns », en plus !

- C'est mignon. Où ça se trouve ?
- A Caussade, dans le Tarn-et-Garonne.
- On y va.

Et c'est ainsi que Nadine Morano a visité les locaux du Jardin des pitchouns, un beau jour de septembre 2009, escortée d'une nuée de journalistes et de personnalités. Mais les petits élèves âgés de deux à trois ans sont trop jeunes pour attraper la grosse tête. Quelques semaines ont passé depuis cet événement. Ce matin, comme à l'accoutumée, les bouts de chou retrouvent leurs jouets multicolores et leurs copains, après un dernier bisou à Maman.

Apprendre à vivre ensemble

Fabienne Bernès, éducatrice de jeunes enfants et directrice du Jardin, accueille tout son petit monde et met un point d'honneur à échanger quelques mots avec chaque parent. « C'est essentiel d'instaurer dès le début une relation positive », estime-t-elle. Zohra, qui a amené Maël, habite Caussade. Elle est très contente du jardin d'éveil : « C'est comme une prématernelle, explique-t-elle, les enfants

ont des activités et s'habituent à être avec d'autres enfants. Avant, Maël allait chez la nourrice. Pour lui, c'est bien de venir ici, ce sera plus facile pour qu'il s'intègre à l'école, après. En plus, le jardin est proche de chez moi, je le dépose le matin vers huit heures, huit heures trente, et le récupère vers dix-huit heures. » Nadège, mère d'Evan, apprécie les horaires flexibles, les tarifs modérés, et son petit garçon a pris vite ses habitudes parmi les autres enfants : « C'est lui qui me met dehors », s'amuse-t-elle. Shérine, amenée par Bouchra sa maman, est une jolie petite brune, qui vient d'une fratrie de trois enfants. Bouchra est en congé parental et le Jardin des pitchouns est une aide précieuse, car son petit dernier n'a qu'un an. « Elle est plus calme depuis qu'elle vient ici, dit-elle en parlant de Shérine, car les jeux sont plus adaptés à son âge que lorsqu'elle joue avec son frère aîné, qui a 7 ans ». Tous les adhérents du jardin n'habitent pas à Caussade, ainsi Sabine, qui dépose sa petite Léa, habite Réalville. Le détour n'est cependant que de quelques kilomètres.

Outre Fabienne Bernès, des auxiliaires de puériculture veillent sur les jeunes pousses du jardin, comme Gigi et Véronique. Fabienne explique que le projet du Jardin des pitchouns répond à une attente réelle : « L'école mater- »



Pour Maël, c'est comme une pré-maternelle.

© Thomas Bousquet





➔ *nelle ne prend plus les enfants de 2 ou 3 ans depuis deux ans. Or il y avait une forte demande, donc nous avons fonctionné pendant deux années en atelier de scolarisation, dans le local qui abrite le jardin aujourd'hui. Mais cette solution était transitoire et nous devions trouver une nouvelle structure.»* En parallèle, la communauté de communes du Quercy-Caussadais a fait de l'accueil des jeunes enfants une de ses priorités dès 2001, explique Marilyne Fabre, qui y exerce la fonction de directrice générale des services : « *Notre réflexion sur ce sujet est de longue date. Nous avons été pré-curseurs et nous avons eu envie d'aller plus loin,*

avec le soutien des élus qui se sont étroitement impliqués. Nous aurions créé quelque chose quoi qu'il arrive.» Jean-Michel Roumigué, responsable de la commission petite enfance et maire de La Bastide de Penne, renchérit : « *C'était le type de projet qui restait à choisir. Lorsque la structure jardin d'éveil est apparue, nous avons constaté qu'elle s'adaptait bien à notre besoin et nous avons présenté un dossier.»*

Une fréquentation à la hauteur

Les représentants de la communauté de communes soulignent l'aide précieuse de Fabienne, dont le travail préparatoire et la direction de l'atelier de scolarisation ont permis l'aboutissement rapide du projet. Cette dernière reconnaît que la méthodologie du jardin d'éveil est claire, même si des points de détail restent à régler, et si l'essentiel de l'effort a surtout porté sur le montage administratif et financier de la structure.

Il est prévu que les organismes de Sécurité sociale, dans le cadre de l'action sanitaire et sociale, apportent leur contribution financière. En ce qui concerne la MSA, cette contribution fait l'objet d'une enveloppe définie au niveau national. Mais l'enfance n'attend pas et, sur ses deniers, la communauté de communes a tenu à être au rendez-vous pour la rentrée des petits. Le risque se montre payant, puisque la fréquentation suit, à la satisfaction de tous. Fabienne ne se fait aucune inquiétude quant à l'avenir de son Jardin des pitchouns. C'est qu'elle en a, des boutures, à planter. ■

Thomas Bousquet

Le jardin d'éveil, semis de nouveauté



© Thomas Bousquet

et l'école maternelle doit faciliter l'éveil progressif de l'enfant. Le jardin d'éveil doit être implanté dans des locaux communaux adaptés, et situé ou adossé à un établissement, ou un service d'accueil existant. Son amplitude horaire doit être comparable à celle d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et il doit fonctionner

au moins 200 jours par an. La réglementation demande à ce que le jardin d'éveil comporte un projet éducatif et social, et pose des règles précises en matière d'encadrement par du personnel qualifié.

Destiné à répondre aux besoins de proximité des communes et regroupements de communes, le jardin d'éveil est une nouvelle solution d'accueil. Cette structure intermédiaire entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle

Jouer collectif

Dans le département de l'Ain un groupe de travail réunissant les partenaires de la petite enfance a mis au point un guide pratique et une convention pour accompagner l'émergence des regroupements d'assistantes maternelles.

Explications avec Nathalie Boyer, chargée d'études Famille – Handicap de la MSA.

Quelles sont les raisons qui ont poussé les partenaires à accompagner l'émergence des regroupements d'assistantes maternelles ?

Nathalie Boyer : Ce dispositif pourra accueillir jusqu'à 16 enfants et regrouper 4 employés et 16 employeurs. C'est une formule complexe

qui, pour offrir un accueil de qualité et fonctionner de manière pérenne, demande à être cadrée pour anticiper les éventuels problèmes de responsabilité et de dysfonctionnement susceptibles de survenir. La MSA, la Caf, le Conseil général ont donc constitué un groupe de travail auquel ont été associés une animatrice d'un relais assistantes maternelles



exemple. Les partenaires ont donc subordonné l'autorisation d'ouverture à une étude préalable de besoins en lien avec les élus sur le territoire d'implantation, montrant que ce regroupement offre des possibilités complémentaires ou supplémentaires à ce qui est existant ou projeté. Cette complémentarité des formules d'accueil est à nos yeux une condition nécessaire pour favoriser l'accès de toutes les familles à un mode de garde. Les partenaires n'ont pas de droit de regard sur les tarifs pratiqués par les assistantes maternelles. Si les regroupements d'assistantes maternelles

constituent une solution qui est systématiquement favorisée par les élus locaux au détriment des autres structures, les familles à bas revenus risquent d'être privées de cette accessibilité.

et un représentant de la FEPEM (Fédération des parents employeurs) pour mettre au point, au plan départemental, des outils destinés à accompagner l'ouverture et le fonctionnement de ces structures.

Cette réflexion s'est traduite par l'élaboration d'un guide pratique à l'intention des porteurs de projet et d'une convention départementale à signer avec la MSA, la Caf et le Conseil général pour être autorisés à le mettre en pratique. Cette convention qui formalise le concept et décline ses modalités de fonctionnement sera communiquée aux parents afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé sur cet éventuel mode de garde.

Quels sont les principes retenus pour l'ouverture de ces regroupements ?

N.B. : Notre souci est d'éviter que les regroupements d'assistantes maternelles – parce qu'ils représentent une formule d'accueil peu onéreuse pour les collectivités locales – ne se développent de façon anarchique sur le territoire et ne viennent pénaliser des structures déjà existantes ou en cours de réflexion comme les micro-crèches, par

En matière de qualité de l'accueil, quelles sont les préconisations ?

N.B. : Les regroupements d'assistantes maternelles, bien que reposant sur des contrats de travail individuels, participent d'un accueil collectif. Ceci requiert de la part des assistantes maternelles d'être préparées à ce travail de groupe. Aussi leur est-il demandé d'intégrer dans le projet les modalités de travail en équipe et les relations interprofessionnelles. Le projet de regroupement doit également intégrer un projet éducatif à développer au sein de la structure.

Un suivi est-il prévu ?

N.B. : La convention sera signée pour une période de 3 ans. Une évaluation sera réalisée sur le fonctionnement global du regroupement d'assistantes maternelles à mi-parcours, au bout d'un an et demi. Elle permettra de le réajuster si nécessaire pour améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents. Un second bilan sera effectué 4 à 6 mois avant la fin de la convention pour évoquer la reconduction de celle-ci. ■

Propos recueillis par Nicole Nolfo



Roul'tibou et Trotti'bus

L'isolement de certaines communes rend difficile l'accès des enfants aux structures d'accueil traditionnelles. La halte-garderie itinérante vise à leur offrir une réponse alternative. **Illustration** en Haute-Saône et dans le Doubs.

Pour paraphraser Lagardère, si tu ne vas pas à la garderie, c'est la garderie qui viendra-z-à toi. La halte-garderie... itinérante, il fallait y penser pour diversifier l'offre d'accueil des jeunes enfants dans certaines communes de la Haute-Saône et du Doubs. En Haute-Saône, ce dispositif s'appelle Roul'tibou, dont le logo multicolore orne un camping-car aménagé pour les petits. On y trouve des couchettes pour la sieste des bébés, un coin pour les langer et un espace cuisine pour la préparation des goûters. Le véhicule transporte aussi tout le matériel pour l'accueil des petits dans la salle prêtée par la mairie de la commune d'accueil. Roul'tibou lie par convention la commune de Port-sur-Saône et les communautés de communes des Quatre Rivières, des Monts de Gy, des Belles Sources, des Mille Etangs et des Combes, épaulées par le Conseil général, la caisse d'allocations familiales, l'association Aide à domicile en milieu rural (ADMR).

Groupama, partenaire d'une crèche interentreprises

Première du genre ouverte à des salariés d'une grande entreprise agricole, Groupama, cette crèche interentreprises ouverte depuis le 22 septembre 2009 à Noisy-le-Grand a une capacité d'accueil de 45 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Groupama y dispose de 25 berceaux. Cette initiative correspond à la volonté de l'entreprise d'aider ses salariés, dont 65 % sont des femmes, à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et à égaliser les chances entre les hommes et les femmes dans leur carrière. Gérée par la société « Les petits Chaperons rouges », elle intègre un accueil régulier, occasionnel ainsi qu'un accueil d'urgence. La MSA de l'Ile-de-France, via le versement de la PSU et une participation au « contrat enfance jeunesse », a contribué au financement de cette structure pour ses ressortissants agricoles. Les parents paient le même montant que celui qu'ils paieraient dans une crèche municipale, déterminé selon leurs revenus et leur quotient familial.



C'est donc bien une initiative locale, que la MSA a contribué à lancer en 2005 par une subvention de démarrage. Le choix de cette formule originale n'est pas dû au hasard. Le département de la Haute-Saône est en effet très rural, et les communes concernées sont isolées, à l'écart des structures d'accueil habituelles. Leurs enfants sont donc plus souvent gardés dans des foyers. La halte-garderie itinérante permet de désenclaver ces communes d'une part, d'autre part les enfants peuvent désormais se socialiser en dehors de la maison et préparer leur entrée à l'école maternelle. Pour les parents, c'est enfin du temps disponible qui leur est offert. En toute sécurité puisque le personnel qui assure l'accueil, mis à disposition par l'association Familles Rurales, est qualifié dans le domaine de la petite enfance.

En adéquation avec les attentes

Ce service fonctionne par demi-journées toute la semaine sauf le lundi matin, au profit des bouts de chou de deux mois et demi à quatre ans. La fréquentation n'a cessé de croître depuis sa création, preuve d'une adéquation réelle à l'attente des familles. Leur satisfaction apparaît d'ailleurs dans une enquête réalisée en juin dernier. La convention intercommunes permet de changer de commune d'accueil si la fréquentation d'un site vient à baisser. Quant à la MSA, elle continue d'apporter sa contribution en participant au comité de pilotage du dispositif. Parmi ses adhérents, elle s'adresse régulièrement aux familles potentiellement concernées pour les informer sur Roul'tibou. Dans le Doubs, la halte-garderie itinérante s'appelle Trotti'bus. Elle existe depuis 2004, portée par la communauté de communes du Val-Saint-Vitois. Trois communes sont concernées, situées dans la deuxième couronne de Besançon. Comme pour Roul'tibou, l'accueil est assuré par demi-journées, pour des enfants âgés cette fois de 2 à 6 ans. Signe du dynamisme de ces initiatives locales, il est prévu cette année d'accueillir pour la première fois un enfant handicapé, en Haute-Saône. Un service de proximité, un souci de solidarité, ça ne vous rappelle rien ? Des valeurs mutualistes, bien sûr. ■

Thomas Bousquet



Des journées de la petite enfance

Pour faire connaître deux haltes-garderies itinérantes, des journées de la petite enfance ont été organisées en juin dans les Vosges.

L'arbre à mômes et La roulotte des petits sont des haltes-garderies itinérantes. La première a ouvert ses portes en novembre 2008 sur deux sites, à Monthureux-sur-Saône et à Dombrot-le-Sec dans les Vosges. La roulotte des petits, c'est cinq lieux d'accueil, à Bourmont, Montigny-le-Roi et Is-en-Bassigny, en Haute-Marne, et à Lamarche et Martigny-les-Bains, dans les Vosges.

Les deux structures ayant du mal à se faire connaître auprès des familles rurales – qui n'ont pas l'habitude d'y recourir pour faire garder leurs jeunes enfants – et ne fonctionnant pas au maximum de leur capacité d'accueil, il fallait réagir. Les deux communautés de communes sur lesquelles elles sont implantées – le Pays de la Saône vosgienne et celui des Marches de Lorraine – décident de se réunir pour réfléchir aux moyens à mettre en place pour augmenter leur fréquentation.

Après-midi récréatifs

Un groupe de travail est constitué fin avril 2009. Il réunit un agent de développement de chaque communauté de communes, un travailleur social de la Caf et de la MSA, les deux directrices des haltes-garderies itinérantes et l'animatrice du relais d'assistantes maternelles (Ram) de Martigny-les-Bains. Le groupe de réflexion décide d'organiser des journées de la petite enfance⁽¹⁾. Elles se sont déroulées le 17 juin à Monthureux-sur-Saône, le 20 juin à Martigny-les-Bains et le 19 juin à Dombrot-le-Sec. Au programme : deux après-midi récréatifs et une soirée d'échanges.

Les après-midi récréatifs à partager en famille ont été proposés aux deux premières dates, autour du thème *Les sens dans tous les sens*, avec trois temps forts : entre 14 h et 18 h des ateliers et des jeux pour les moins de 6 ans et leurs parents (baby gym, fabrication de pâte à modeler, contes, boîtes à odeurs...), de 15 h à 17 h un concert spécial tout-petits, *Bébé Rock*⁽²⁾, et une exposition intitulée *Mon enfance près de chez moi*, afin de faire connaître les structures d'accueil du secteur destinées aux enfants, de la naissance à six ans.

Action pérenne

Les parents ont été conviés à une soirée d'échanges, le 19 juin, sur le thème *Pour mon enfant : des modes d'accueil, des lieux d'éveil*. Une table ronde a réuni des professionnels de la petite enfance : un médecin de la PMI, une directrice d'école maternelle, l'animatrice du Ram, une assistante maternelle, la directrice de L'arbre à mômes et la chargée d'intervention sociale à la Caf des Vosges. Pour faciliter la venue des parents, la halte-garderie était ouverte, afin d'accueillir gratuitement les jeunes enfants. De l'avis de tous, ces moments consacrés à la petite enfance ont été une réussite et l'ensemble des partenaires souhaite reconduire cette action afin qu'elle devienne un moment fort de rencontre et de dynamisme sur le territoire. ■
Anne Pichot de la Marandais



(1) Au financement desquelles la MSA a participé.

(2) Par Rey et compagnie.